

PROCES-VERBAL

Comité Syndical du 21 janvier 2025

Séance du 21 janvier 2025 (Salle Sainte-Barbe à Sélestat)

 Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 20 Présents ou remplacés : 31 — Procurations : 08
Monsieur Patrick BARBIER, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à 19 heures 15 et remercie les élus présents.
Election d'un secrétaire de séance
Luc ADONETH, maire de Châtenois, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
Monsieur Patrick BARBIER remercie la commune de Sélestat pour son accueil.
Adoption du procès-verbal de la précédente séance
Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024 a été transmis le 15 janvier 2025 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.



- Orientations budgétaires 2025 (Patrick BARBIER)
- 2. Divers

DÉLIBERATION

1. Orientations budgétaires 2025 (Patrick BARBIER)

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

L'action des collectivités territoriales, et leurs groupements, tels que le PETR, est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élus comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée

Monsieur BARBIER procède à l'ouverture des débats d'orientation budgétaire. Il présente le budget comme un budget de continuité bien que multiplié par 4 en raison du transfert de la compétence mobilité avec création d'un budget annexe.

Les contributions des communautés de communes sont stables bien qu'une faible augmentation peut être constatée pour la communauté de commune du canton d'Erstein. Il rappelle les enjeux de l'année 2025 à savoir le transfert de la compétence mobilité et la finalisation du SCOT et du PCAET avant consultation et approbation lors du prochain mandat.

Monsieur STEEGER a procédé à une présentation synthétique du rapport d'orientation budgétaire dans lequel peut être globalement constaté, pour le budget général, une baisse des dépenses et des subventions publiques liée à la création du budget annexe mobilité. En ce qui concerne ce dernier, Monsieur STEEGER a rappelé qu'il conviendra d'être vigilant notamment au regard des dépenses liées à la délégation de service public.

Madame GREIGERT a demandé si le versement de la subvention de la Région relative au transport à la demande est maintenu.

Messieurs STEEGER et PFLIEGERSDOERFFER ont confirmé que cette subvention est maintenue bien qu'affectée d'un caractère dégressif dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif par la Région.

Monsieur KRAUTH s'interroge concernant les recettes attendues dans le cadre de la compétence mobilité.

Monsieur STEEGER a indiqué que le contrat de délégation de service public prévoyait des recettes à hauteur de 10% du coût d'exploitation. Il précise que les recettes sont perçues directement par le délégataire ce qui explique l'absence de mention de ces recettes dans le rapport d'orientation budgétaire du PETR.

Monsieur FRECHARD a évoqué le sujet de la gratuité des transports en commun.

Monsieur BARBIER a indiqué que la gratuité des transports en commun donne lieu principalement à un transfert des piétons vers ces derniers. Il a précisé que ce n'est pas tant le coût que la qualité et la cadence des transports en commun qui accroissent leur attractivité.

Monsieur GOETTELMANN a demandé des éclaircissements concernant les compensations versées pour les transports TER et FLUO.

Pour Monsieur BARBIER, l'objectif est que l'acquéreur d'un ticket ELSA puisse emprunter des transports TER et FLUO ce qui implique le versement d'une compensation à la SPL Grand Est et à la région Grand-Est en raison des différences de tarifs sachant que l'intégrations des lignes FLUO et TER au sein du PETR est prévue pour 2028 avec une volonté de proximité et de subsidiarité.

Monsieur GOETTELMANN a demandé des précisions concernant le contrat local de santé

Madame GREIGERT a rappelé que l'objet du contrat local de santé est notamment de faire un état des lieux de la santé sur le territoire tant en ce qui concerne les soins que la prévention. L'idée est de récupérer les données des différentes communautés de communes associées au PETR dans cette démarche dans le but d'adopter une feuille de route dans le cadre des discussions avec l'ARS.

Monsieur BARBIER a souligné que bien que n'étant pas un désert médical, la santé reste un enjeu primordial au sein du territoire du PETR. Il a invité à rester vigilant quant à l'efficacité du contrat local de santé ne devant pas se transformer en une usine à gaz sans résultats concrets. Il a également précisé que le ressort territorial pertinent pour élaborer le contrat local de santé serait celui du GHSO.

En l'absence de remarques ou d'observations complémentaires, Monsieur Barbier a clôturé ce débat d'orientations budgétaires.

- Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1;

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 13 janvier 2025.

De se prononcer sur ces dispositions,

PRENDRE ACTE de la tenue, en sa séance du 21 janvier 2025, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2025.

Le Comité Syndical prend acte des échanges intervenues dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Nom — Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	PRESENT	
Communauté de communes de Sélestat		
Titulaires		
ADONETH Luc	PRESENT	
ANDREA Charles	EXCUSE	
DELSART Patrick	PRESENT	
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT	
DIGEL Denis	PRESENT	
DUSSOURD Yves	PRESENT	
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALLER Claude
HIRTZ Sylvie	ABSENTE	- 1944, 19 2 1 1 1 1 1
HORNBECK Nadège	ABSENTE	DESAINTQUENTIN Philippe
MUHR Virginie	EXCUSEE	
RISCH Claude	EXCUSE	
SCHALLER Claude	PRESENT	
SCHEIBLING Philippe	PRESENT	
SCHEUER Tania	PRESENTE	
SCHLEIFER Christian	EXCUSE	
SOHLER Olivier	EXCUSE	SCHEIBLING Philippe
WIRA Michel	EXCUSE	
WOTLING Philippe	EXCUSE	
Suppléants		
CLAVER Michèle	ABSENTE	
GAUDIN Bertrand	ABSENT	
HOLZMANN Yves	ABSENT	
MORIS Olivier	PRESENT	
OBERLE Fabienne	ABSENTE	
RENAUDET Michel	ABSENT	
Communauté de communes de la Vallée de	Villé	
Titulaires		
BUHL Patrick	PRESENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT	
JANUS Serge	PRESENT	
MEYER Alain	PRESENT	
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE	
PFANN Lionel	ABSENT	
SCHMITT Bernard	PRESENT	
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE	

WALSPURGER Yvette	PRESENTE	
Suppléants		
DAVID Joffrey	ABSENT	1
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE	
DEBAUCHEZ Gérard	PRESENT	-
HAESSLER Christian	ABSENT	
HOULNE Monique	ABSENT	
KRAUTH Alexandre	PRESENT	
MANGEOLLE Abel	PRESENT	
MULLER André	ABSENT	
WITZ Jean-Marc	ABSENT	
Communauté de communes du Ried de Marckols	helm	
Titulaires		The second secon
BUTSCHA Michel	PRESENT	
FOISSIER Sébastien	EXCUSE	
GREIGERT Catherine	PRESENTE	
JEHL Alex	PRESENT	
KEMPF Denise	PRESENTE	
KLIPFEL Martin	EXCUSE	
KLOTZ Mathieu	PRESENT	
KNOBLOCH Christophe	PRESENT	
LAUFFENBURGER Mathieu	PRESENT	
MEMHELD Christian	PRESENT	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
SCHWEIN Noël	PRESENT	
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE	BUTSCHA Michel
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	ROHMER Clément
VOGEL Camille	PRESENTE	
Suppléants	**	-
BERGER Mickaël	ABSENT	
BLATZ François	ABSENT	
GRISS Vincent	ABSENT	
ROHMER Clément	ABSENT	
NEEFF Anne Marie	ABSENTE	
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	EXCUSE	ORSATI Régine
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT	
FREYBURGER Eric	ABSENT	
GOETTELMANN Thomas	PRESENT	
HESTIN Noëllie	PRESENTE	
ORSATI Régine	PRESENTE	
PETIT Denis	EXCUSE	FRECHARD Jean-Luc
ROUSSEL Nathalie	EXCUSEE	HESTIN Noëilie

DIVERS

Les vices-présidents Claude SCHALLER, Noëllie HESTIN, Alain MEYER et Catherine GREIGERT ont présenté chacun l'avancement des dossiers concernant leurs domaines respectifs.

Le Président

Patrick BARBIER

Le Secrétaire de séance

Luc ADONETH